

**SOUS-CRITERE 1.2 - Exposer les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage des épreuves de l'examen : rajouter les enjeux et les conditions de passage des épreuves de l'examen (pièce d'identité à fournir, horaire de présentation, modalités d'accompagnement etc.)**

Dans le cadre du sous-critère 1.2 relatif à la présentation des enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, nous vous confirmons que ces éléments sont bien mis à disposition des élèves.

Les enjeux de la formation, le déroulement pédagogique ainsi que les conditions de passage des épreuves sont regroupés dans le classeur pédagogique accessible à chaque élève dans nos locaux. Ce classeur contient notamment les objectifs de la formation, les étapes de l'apprentissage, les conditions de passage à l'examen pratique ainsi que les documents attendus le jour de l'examen. (**cf capture**)

Par ailleurs, notre règlement intérieur, remis et signé lors de l'inscription, précise les règles applicables en matière de présentation à l'examen : obligation de fournir une pièce d'identité en cours de validité, ponctualité impérative, rappel des conséquences en cas d'absence ou de comportement inadapté. Ce document constitue une base obligatoire et engageante pour chaque élève. (**cf capture**)

Enfin, avant chaque passage à l'examen, un mail de convocation est systématiquement envoyé à l'élève. Celui-ci récapitule les éléments nécessaires à présenter, l'heure de rendez-vous et les consignes à respecter. Une copie d'un exemple de mail de convocation est jointe à titre illustratif. (**cf capture**)

Ces différents supports permettent de garantir une information claire, accessible et conforme aux exigences du référentiel.

## Progressivité de l'apprentissage pratique

**La phase pratique est dispensée sur différents types de terrains, en fonction du niveau de formation de l'élève.**

**La compétence 1 (première étape de la formation) est enseignée si possible hors-circulation ou à défaut, dans des endroits où le trafic est faible.**

**La compétence 2 est ensuite dispensée dans des lieux où le trafic est plus important. Notamment pour travailler la prise de décision (aux endroits où nous sommes prioritaires ou non).**

**Pour les compétences 3 et 4, les cours sont alors dispensés sur d'autres types de terrains à savoir : les voies rapides ou autoroute avec une circulation faible puis +importante (A13, A15, A86 ou A115).**

**Nous finissons ensuite sur les routes avec du relief et des virages.**

**Etant donné que l'école de conduite des Batignolles est située dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, les cours débutent en zone urbaine dense. Cela permet de se familiariser avec les comportements à adopter face aux piétons, aux évitements, aux files ininterrompues et aux zones embouteillées.**

**Les cours se poursuivent soit en zone urbaine moins dense, soit hors-agglomération selon l'objectif du cours.**

**Les horaires des cours de conduite s'étalent de 7h du matin à 21h. Hormis la période estivale, les cours peuvent donc être donnés dans des conditions de visibilité précaires (temps sombre ou nuit).**

**Parfois, nous proposons des heures dites de « TP » où plusieurs élèves partent pour 3h ou 4h de conduite et se partagent le volant. Les autres restent en écoute pédagogique, le but est de s'éloigner de l'auto-école afin d'appréhender des conditions de circulation différentes et de travailler l'autonomie. Ainsi, c'est l'occasion de se servir du GPS, de savoir lire les panneaux de direction...**

## PROGRAMME DE FORMATION DE L'AUTO ECOLE DES BATIGNOLLES

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doivent acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle d'autrui en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

### COMPETENCES ET SOUS-COMPETENCES A ACQUERIR

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer et s'arrêter
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesses
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe tout en adaptant son allure et sa trajectoire
- Regarder autour de soi et avertir
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

### APPREHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Déetecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité

- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

## CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser et être dépassé
- Passer des virages et conduire en déclivité (en pente)
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

## PRATIQUER (CONDUITE AUTONOME, SURE ET ECONOMIQUE)

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter et secourir
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)

## PUBLIC VISE ET PREREQUIS

- Être âgé de 17 ans au moment de la constitution du dossier (sauf conduite accompagnée AAC à partir de 15 ans)

Ecole de conduite Jouffroy  
35, rue Jouffroy d'Abbans  
75017 PARIS

Agrement : E1507500210  
**ECOLE DE CONDUITE DES  
BATIGNOLLES**

31 Rue de Brochant 75017 Paris  
Tél. 01 42 63 93 40  
N° Agrément Préfectoral E11 07532910  
SIREN. 530 870 054 RCS Paris



## RESULTATS ATTENDUS

Être capable de réussir l'examen du permis B

## ENCADREMENT

Enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Moyens et méthodes pédagogiques et techniques.

Livret de suivi de formation, fiche de suivi, livre de code, accès à une plateforme de révision de code en ligne, véhicule récent moins de 24 mois, interlocuteur dédié pour le suivi administratif et la planification de la formation.

Pédagogie adaptée à la formation pour adulte, ludique et participative, conduite sur route ouverte à la circulation, mise en situation adaptée à chaque objectif, travail sur les risques et influences et les pressions exercées sur le conducteur.

Alternance de la théorie et pratique.

## EVOLUTION DE LA FORMATION

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent le stagiaire dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations sont mises en place par votre formateur qui vous précisera les critères et les conditions de réussite. Par conséquent, il vous sera possible ainsi possible d'identifier les axes d'améliorations.

Feuille d'émargement pour suivre l'assiduité des stagiaires

Ecole de conduite Jouffroy  
35, rue Jouffroy d'Abbans  
75017 PARIS  
Agrément : E1507500210



Jouffroy d'Abbans  
AUTO ECOLE



L'évolution sur le déroulement de l'action (mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés).

Sanction de formation : Attestation de formation et permis B

Responsable pédagogique Mr AYACHI

## QUESTIONNAIRE D'EVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT

Nom de l'élève :

Nom du formateur :

Date :

Les résultats de cette évaluation permettront au responsable pédagogique de connaître la façon dont les élèves évaluent ses enseignants et de trouver, le cas échéant, des possibilités d'amélioration.

Merci d'exprimer librement votre opinion. Veuillez cocher pour chaque question, la case qui correspond à votre opinion et ajouter vos remarques complémentaires à la fin.

Qualité générale du cours :

- La durée du cours a-t-elle été respectée
- Les objectifs du cours sont-ils bien définis
- Le cours est-il bien structuré
- L'enseignant est entièrement disponible pour répondre aux questions
- Vous savez de quoi vous devez faire preuve à l'examen
- Le cours est-il bien adapté à vos connaissances préalables
- Le cours est-il présenté de façon intéressante et dynamique
- L'expression orale de l'enseignant est-elle bonne

La sécurité de  
nos stages  
est à leur  
entière responsabilité.

Ecole de conduite Jouffroy  
35 rue Jouffroy d'Abbans  
75017 PARIS

Ecole de conduite Jouffroy  
35, rue Jouffroy d'Abbans  
75017 PARIS  
Agrément : E1507500210



- La voiture est-elle propre

**Observations:**

**Signature:**

### 3.1 Définir les modalités d'organisation des formations théoriques et pratiques

Dans un premier temps une évaluation de départ sera effectuée afin de déterminer le nombre d'heures moyen ainsi que le coût de la formation.

Pour la formation théorique un stage collectif en présentiel est mis en place pour préparer l'examen théorique générale (ETG) sur les thèmes suivants :

Dispositions légales en matière de sécurité routière

Le conducteur

La route

Les autres usagers de la route

Réglementation générale et divers

Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule

Eléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite

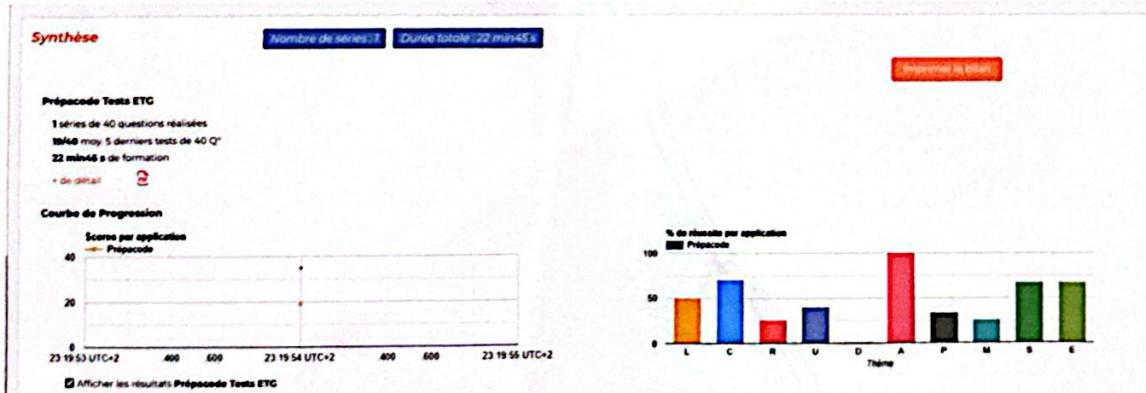
Equipements de sécurité des véhicules

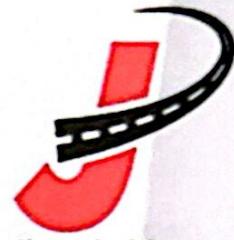
Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

Des cours spécifiques par thème exemple : signalisation verticale et horizontale, intersection et priorité, distracteurs, arrêts et stationnements...

Les séquences collectives sont animées en présentiel par un enseignant de la sécurité de routière du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h avec réservation aux stages disponibles.

Des cours individuels en ligne en distanciel à n'importe quel endroit sont mis à leur disposition avec les accès Prépacode (EDISER)





The screenshot shows a software interface for managing driving tests. At the top, there are tabs: 'Résultats Prépacode Tests ETC', 'Génération de séries', 'Télécharger les derniers résultats', and 'Génération de bilan'. Below the tabs, there's a section titled 'HISTORIQUE DES SÉRIES DE L'APPRENTISSAGE' with a red background. It displays the following information:

- Nombre de séries :
  - 100 séries mises à disposition
  - 100 séries réalisées
  - 10 séries de 40 questions réalisées
  - 0 séries thématiques réalisées
- Score :
  - TOTAL 100 séries Accusé
  - TOTAL moy. 5 derniers tests de 40 Q
- Génération de Formation
- Version PDF 2

Below this is a table titled 'Historique des séries Prépacode réalisées' with columns: Score obtenu, Type de série, Date, Temps, Thème, and Terminée. One row is visible:

Score obtenu	Type de série	Date	Temps	Thème	Terminée
75/100	Série accueil	21/09/2023 23:19	Limité	Oui	

### Explication et déroulement d'une leçon de conduite :

Le planning est fait en amont dès l'inscription pour des raisons d'organisation (des deux côtés) afin de respecter le format en accéléré, à raison de 2 à 3h par jour.

Chaque leçon débute à l'auto-école et se termine à l'auto-école.

A chaque leçon le temps est réparti de telle sorte à ce que l'élève ait un temps d'installation, évoquer les objectifs de la leçon du jour et le bilan à la fin de la leçon durant lequel l'élève est invité à poser des questions et à parler de ce qu'il juge avoir acquis et ce qui est en cours d'acquisition.

Idem pour le formateur qui émet des critiques constructives nécessaires à la progression de l'élève.

La plage horaire pratique est du lundi au samedi de 7h à 21h.

Pour une première leçon d'un élève débutant : présentation du véhicule, installation, prise de contact avec le volant mise en route en circulation pour voir position du volant et trajectoire afin d'analyser et de se rendre compte de la manière dont il se positionne sur la route. Explication totale de la mécanique avec exercices et mise en application sur la route.

Je souligne que le cours est adapté en fonction des besoins spécifiques de chacun.

Pour une première leçon avec un élève non débutant : présentation du véhicule et installation, on évalue sa mécanique, sa trajectoire et son volant.

### **3.1 Définir les modalités d'organisation des formations théoriques et pratiques**

- Affichage intérieur et extérieur des horaires théoriques collectifs en présentiel.
- Les thèmes proposés par l'enseignant sont mis à la disposition des élèves à l'agence.
- Le planning prévisionnel est disponible également : Déroulement de l'organisation de la formation du code sur 5 jours.
- Les thèmes abordés sur chaque jour de la semaine, la mise en place d'un examen blanc à l'issue de la formation, les coordonnées du centre d'examen, comment s'y rendre et avec quels documents nécessaires.
- Ne proposant pas de cours en distanciel, il est mis à la disposition des élèves des accès en ligne et un livre de code afin qu'ils puissent apprendre le code de manière seul s'ils ne sont pas aptes à se libérer pour une formation en présentiel.
- Un suivi depuis notre logiciel est mis en place, afin d'évaluer l'élève sur sa progression théorique.



### Critère 2.2

Décrire et formaliser le procédé de positionnement et d'évaluation utilisé au sein de l'école de conduite ou de l'association et le mettre à la disposition du public. Décrire les modalités de la prise en compte du handicap

#### Introduction :

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation, en particulier dans le cadre d'une formation au permis accélérée, qui demande une implication importante sur une période courte. Ce positionnement est indispensable pour proposer un volume horaire cohérent avec le profil du candidat, ses disponibilités et sa capacité à suivre un rythme intensif.

#### Procédé de l'évaluation pour les formations en permis accéléré

Quand ? Avant l'inscription et la signature du contrat (ou après un premier contact d'information).

#### Moyens utilisés :

- ✓ En véhicule avec un enseignant diplômé,
- ✓ Ou via un test d'évaluation informatisé en ligne (plateforme type EDISER).

Durée moyenne : Entre 45 minutes et 1 heure.

#### Compétences évaluées :

- ✓ Connaissances et habiletés de base liées à la conduite,
- ✓ Capacité à intégrer un rythme de formation intensif,
- ✓ Repérage dans l'espace, coordination, gestion du stress,
- ✓ Disponibilités et régularité,
- ✓ Savoir-être, ponctualité, autonomie, capacité de concentration.

ole de conduite Jouffroy  
35, rue Jouffroy d'Abbans  
75017 Paris  
Agrément : E1507500270



Cette évaluation permet de déterminer si la formule accélérée est adaptée au profil du candidat.

Un volume d'heures prévisionnel est proposé (non imposé), et un retour est donné à l'élève avant toute inscription définitive. En cas de doute, une nouvelle évaluation peut être proposée.

#### Description des modalités de prise en charge du handicap

L'auto-école ne dispose pas de véhicules adaptés aux personnes en situation de handicap.

Dans ce cas :

- ✓ Les candidats sont orientés vers le CEREMH (Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap).
- ✓ Une visite médicale peut être demandée pour vérifier l'aptitude à la conduite.
- ✓ Si aucune adaptation particulière n'est requise, l'évaluation peut être réalisée par un enseignant ou le référent handicap de l'établissement, M. AYACHI.

Nous accompagnons les personnes concernées dans les démarches nécessaires et les redirigeons si besoin vers une structure spécialisée.

Les coordonnées de notre référent handicap sont affichées en agence et disponibles sur notre site internet.

#### Mise à disposition du public

Les modalités d'évaluation pour les formations en permis accéléré sont consultables :

- ✓ En agence
- ✓ Sur notre site : <https://www.permisaccelere-paris17.fr/>

Ecole de conduite Jouffroy  
35, rue Jouffroy d'Abbans  
75017 PARIS  
Agrément : E1507500210



L'exploitant: AYACHI SAID

**LISTE DES ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE RATTACHÉS À L'ÉTABLISSEMENT  
DE L'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE DES VÉHICULES À MOTEUR  
ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

NOM	PRÉNOM	NUMÉRO D'AUTORISATION D'ENSEIGNER
KHTABAUI	Mohamed	A2409100870
BOUDOUR	Soufiane	A2109300220
AIT-BRAHAM	Sofiane	A2509300530
LAAMOURI	Sherazade	A2009300760
KOUKOUTI	Kevin	A2207500400
AYACHI	Said	A0809300680
LAHLOU	Nawel	A2007700330
NATCHITZ	Stephan	A0609300170

Fait à Paris, le: 31/12/2025

Signature de l'exploitant de l'établissement:

Ecole de conduite Jouffroy  
35, rue Jouffroy d'Abbans  
75017 PARIS

Agrément : E1507500210

## SAIDA

Responsable pédagogique et  
référent pédagogique

## Laurie.D

Secrétaire en charge la relation avec les  
élèves

## Dalil.M

Secrétaire en charge la relation avec  
les élèves

## Hedi.A

Enseignant de la sécurité  
routière

## Gaetan.R

Enseignant de la sécurité  
routière

## Sofian.P

Enseignant de la sécurité  
routière

## Alexandra.B

Enseignant de la sécurité  
routière

## Khalid.T

Enseignant de la sécurité  
routière

## Stephan.N

Enseignant de la sécurité  
routière



Ecole de conduite Jouffroy

35, rue Jouffroy d'Abbans

75017 Paris

Agrément : E1507500270



## **2.4 Les modalités de la prise en compte du handicap (Permis Accélérés - Auto-école des Batignolles)**

Ce document est disponible sur notre site internet (<https://www.permis-acceleres.com>) et sera transmis à toute personne concernée par cette démarche se présentant dans nos locaux.

### **1. La visite médicale**

La visite médicale est obligatoire. Elle permet de déterminer l'aptitude d'une personne à la conduite d'un véhicule automobile, au regard de ses capacités physiques, sensorielles et cognitives. La visite est effectuée par un médecin agréé par la préfecture du lieu de résidence du candidat.

Lorsque l'avis médical est favorable, un certificat médical d'aptitude est délivré, valable entre 1 et 5 ans. Ce certificat est exigé pour se présenter aux épreuves du permis de conduire. Il appartient au candidat de prendre l'initiative de cette démarche auprès d'un médecin agréé.

Dans la majorité des cas, les déficiences motrices ou troubles fonctionnels n'empêchent pas l'accès à la conduite, sous réserve d'un aménagement du poste de conduite.

Répertoire des médecins agréés disponible sur : <https://www.yvelines.gouv.fr>

### **2. La préparation à l'examen**

#### **Candidat suivi par un centre de rééducation ou de réadaptation**

La préparation à l'examen s'effectue au sein du centre, avec l'accompagnement d'une équipe pluridisciplinaire (ergothérapeute, kinésithérapeute, neuropsychologue, etc.). Cette équipe aide à développer les capacités nécessaires à la conduite, prescrit les aides techniques, et propose les aménagements nécessaires.

Les aménagements sont ensuite soumis à validation par un inspecteur du permis de conduire rattaché à la Direction Départementale de l'Équipement.

#### **Candidat non suivi par un centre de rééducation**

Dans ce cas, après la visite médicale, les inspecteurs du permis de conduire du Service de l'Éducation routière rencontrent directement le candidat afin de déterminer les adaptations éventuelles.

Ecole de conduite Jouffroy

35, rue Jouffroy d'Abbans

75017 Paris

Agrement : E1507500270



- **AUTO-ÉCOLE DE VINCENNES** 28 Rue Raymond du Temple – 94300 Vincennes

Aménagements disponibles : levier frein/accélérateur, boule au volant, pédales inversées, commandes secondaires, boîte automatique, etc.

## 5. L'examen du permis de conduire

### Candidat sans permis antérieur

L'épreuve pratique se déroule selon les mêmes modalités que pour tout candidat, mais avec un temps doublé afin de permettre la vérification des aménagements, l'installation à bord du véhicule, et l'évaluation des compétences dans un environnement sécurisé.

L'inspecteur vérifie l'adéquation des équipements avec les capacités du candidat. Si les conditions sont remplies, une attestation provisoire est délivrée, en attendant le titre définitif.

### Candidat titulaire d'un permis B ayant développé un handicap

Ce cas concerne les régularisations. Seule l'épreuve pratique est requise, et porte sur l'utilisation correcte des aménagements installés. Aucune épreuve théorique n'est demandée. Cette régularisation permet au candidat de continuer à conduire légalement, en conformité avec sa situation médicale.

## 6. Liens utiles pour l'aménagement de véhicule

- [www.sojadis.com](http://www.sojadis.com)
- [www.nc-equipements.com](http://www.nc-equipements.com)

## 7. Mentions additionnelles et restrictives du permis de conduire

L'arrêté du 9 novembre 2018, modifiant celui du 20 avril 2012, prévoit l'inscription de certaines restrictions médicales sur le titre de conduite. Ces mentions sont codifiées et apposées sur le permis après évaluation médicale.

Exemples de codes les plus courants :

- 01 : Dispositif de correction de la vision ;
- 02 : Prothèse auditive / aide à la communication ;
- 03 : Prothèse(s) / orthèse(s) des membres ;

Ecole de conduite Jouffroy

35, rue Jouffroy d'Abbans

75017 Paris

Agrément : E1507500270



- 05 : Usage restreint (conduite de jour uniquement, vitesse limitée, pas de passager, etc.) ;
- 10 : Changement de vitesses adapté ;
- 25 : Mécanismes d'accélération adaptés ;
- 30 : Mécanismes de freinage et d'accélération combinés adaptés ;
- 35 : Dispositifs de commande adaptés (feux, clignotants, essuie-glace, etc.) ;
- 40 à 44 : Adaptations spécifiques au poste de conduite ou au deux-roues (levier adapté, pédales inversées, boule au volant, embrayage automatisé, etc.) ;
- 45 : Motocyclette avec side-car ;
- 46 : Tricycles uniquement ;
- 78 : Limité aux véhicules à boîte de vitesses automatique ;
- 79 : Véhicules avec spécificités indiquées en annexe (directive européenne).

Cette grille codifiée permet aux forces de l'ordre et aux services administratifs de vérifier la compatibilité entre les capacités médicales du conducteur et le type de véhicule utilisé.